

CDMT



C.D.M.T. Postes

B.P. 537

Maison des Syndicats

97206 Fort de France Cedex

Tél : 06.96.00.16.16

Fax : 05 24 84 25 04

<http://cdmt-postes.wifeo.com>

Mr Jean-Luc KOZAR
Directeur de la POSTE de la Martinique

Vu l'Arrêt du Conseil d'Etat du 15 Mai 2009,
Vu l'annulation de l'accord-cadre du 27 Janvier 2006
Vu l'annulation de l'instruction du 24 Mars 2006

Le Syndicat CDMT-POSTES de la Martinique vous demande de mettre à sa disposition tous les moyens prévus pour le libre exercice de sa Liberté syndicale dans tous les bureaux et services de la POSTE en Martinique comme le prévoit l'Arrêt du Conseil d'Etat du 15 Mai 2009.

Le Syndicat CDMT-POSTES vous demande la rédaction d'une note à tous vos services et bureaux du département indiquant les nouvelles dispositions prises suite à l'arrêt du Conseil d'Etat.

Vu et transmis le 29/5/09

PINAUD Patrick

Fort de France le, 29 Mai 2009

**Pour le Syndicat CDMT Postes
Le Secrétaire Départemental
Hervé PINTO**